

Les conférences

le 8 novembre 2010

Mot de bienvenue du Ministre Nollet

J. Decrop¹



Jehan Decrop — PHOTO F. DOR

Monsieur le Président de séance,
Mesdames et Messieurs (en vos titres et qualités),

Permettez-moi de débiter en excusant le Ministre du développement durable et de la fonction publique, Jean-Marc Nollet. Il aurait vivement souhaité entamer cette journée et vous souhaite à tous de fructueux débats lors de ces deux journées de colloque.

Mais en tant que géographe de formation, c'est avec un plaisir non dissimulé que j'ai l'honneur d'introduire cet important colloque consacré à la dimension territoriale des politiques énergétiques et de réduction de gaz à effet de serre. Il ne fait plus de doute que le modèle énergétique actuel, basé sur une consommation élevée et un mix de production dominé par les énergies fossiles et fissile, a fait long feu. Je ne m'attarderai pas sur les multiples pressions qu'exerce ce modèle sur notre société : factures énergétiques à la hausse, émissions de gaz à effet de serre, accumulation de déchets hautement radioactifs, forte dépendance vis-à-vis de l'étranger.

Nous sommes donc arrivés à un tournant de l'histoire au niveau énergétique. Il faut d'une part réduire drastiquement la consommation, et d'autre part faire monter en puissance les énergies renouvelables dans notre mix énergétique. Ces deux axes majeurs guident d'ailleurs la politique du Ministre Nollet depuis son arrivée en matière d'énergie. Citons le lancement de l'alliance emploi-environnement et le renforcement des normes de performance énergétique des bâtiments au niveau de la consommation, la hausse des quotas de certificats verts jusque 2012 et le lancement d'études approfondies sur le plan des énergies renouvelables.

Mais il serait vain de mener ces politiques énergétiques ambitieuses si la dimension territoriale n'est pas

¹ Représentant de Jean-Marc Nollet, Ministre wallon du développement durable et de la fonction publique.



pleinement prise en compte. Comme le colloque l'annonce très justement, cette intégration est pertinente à différentes échelles d'analyse : celle de l'habitat, de l'agglomération et de la Région. La dimension territoriale concerne au premier chef le Ministre Henry dans le cadre de ses compétences liées à l'aménagement du territoire. Le Ministre Nollet soutient à cet égard le processus de réflexion actuellement mené pour un aboutir à un nouveau Schéma de développement de l'espace régional, ainsi que la structuration du territoire autour des noyaux d'habitat. Ces axes constituent des piliers essentiels pour réduire nos besoins énergétiques liés à nos activités et nos déplacements.

A cet égard, il me semble important de rappeler qu'en matière de carburants, la priorité doit être mise sur la maîtrise de la demande. Il s'agit d'ailleurs de la manière la plus simple et la moins onéreuse d'arriver à l'objectif de 10% de carburants alternatifs que l'Europe nous impose. C'est pourquoi la mobilité durable figure en bonne place dans la Déclaration de Politique Régionale. J'en veux pour preuve un des points phares de la DPR, relatif à l'évolution du réseau routier. En effet, pour la première fois sans doute depuis la création de la Région wallonne, le Gouvernement s'engage à mieux baliser le développement de nouveaux axes routiers afin de ne pas créer un appel d'air risquant d'augmenter à nouveau la pression du trafic de véhicules. Ainsi, « tout nouveau projet doit avoir fait, avant sa mise en œuvre, l'objet d'une évaluation budgétaire, juridique et environnementale stricte,

comprenant l'étude de plusieurs alternatives, un comptage sérieux du trafic concerné et la recherche de solutions les moins coûteuses ». Pour mettre un frein à l'hyper-mobilité que l'on a connu ces dernières décennies, il faut en effet jouer sur les deux leviers essentiels de la demande de mobilité que constituent la localisation des activités humaines et les infrastructures de transport.

La politique énergétique elle-même doit également intégrer pleinement la dimension territoriale. Je citerai à cet égard plusieurs initiatives que le Ministre de l'énergie a initiées durant cette première année de mandat.

A travers l'alliance emploi-environnement, il s'agit de viser la rénovation énergétique des logements les plus mal isolés, grâce notamment à la réforme des primes énergie et à l'action habitat pour tous. Mais il faut aller plus loin et le ciblage des priorités peut s'appuyer sur les travaux menés dans le cadre de la CPDT. La réflexion en cours sur la labellisation des bâtiments peut intégrer cette dimension territoriale.

Autre chantier important : la mise en place de normes de performance énergétique des bâtiments. Là également, la dimension spatiale doit être prise en compte. Ainsi, le niveau de la PEB dépend du caractère groupé ou non de l'habitat, ainsi que l'orientation de l'habitat par rapport aux apports solaires actifs ou passifs. L'optimisation de ces paramètres amène architectes et maîtres d'ouvrage à être particulièrement attentif à



la disposition des habitations, par exemple lors de la conception des nouveaux lotissements.

En matière d'éolien, l'engouement actuel pour les projets éoliens ainsi que les défis à l'horizon 2020, amènent les Ministres Nollet et Henry à mener conjointement une réflexion régionale sur un cadre de référence optimisé. Il convient en effet d'utiliser au mieux le gisement éolien présent sur le territoire wallon, tout en prenant dûment en compte l'ensemble des contraintes environnementales et territoriales.

Enfin, je terminerai ces illustrations par les réseaux de chaleur. Ceux-ci sont encore trop peu développés en Wallonie ; il est donc important d'avoir une réflexion sur les zones prioritaires à équiper en réseaux de chaleur, notamment par rapport à la concentration des besoins en chaleur et à la localisation des sources de chaleur. Ici aussi, l'expertise de la CPDT nous est particuliè-

rement utile, comme le sont également les récentes réalisations de réseaux de chaleur.

A travers ces quelques exemples, j'espère avoir pu vous convaincre que l'énergie et le territoire deviennent tellement imbriqués que l'on ne peut plus les envisager séparément, si l'on veut mener la Wallonie dans la voie du développement durable. C'est en tout cas l'orientation que le Ministre Nollet souhaite donner à la politique énergétique des prochaines années.

Je m'en voudrais d'être plus long. Place maintenant aux exposés des recherches récentes menées par la CPDT, ainsi qu'au regard que portent les experts et scientifiques étrangers. Le Ministre Jean-Marc Nollet lira en tout cas avec attention la motion de la CPDT qui sera issue de ce colloque. Je vous souhaite un beau succès !